



Délai légal pour réhabiliter un logement par le propriétaire

Par **Fanny**, le **29/03/2011** à **08:15**

Bonjour,

Suite à un incendie survenu dans mon logement dû au fait que des rallonges étaient branchées sur une prise non sécurisée. Notre logement a été déclaré inhabitable (plus d'évacuation d'eau, plus d'eau chaude, pas d'électricité dans les normes). Nous avons été relogé par la mairie. Ça fait un mois que ça dure. Le propriétaire ne fait rien pour réhabiliter notre logement mais continue à percevoir son loyer. Notre logement d'ailleurs est très vétuste. Avons-nous un recours contre lui, a-t-il le droit de faire trainer les choses ainsi. Aidez-nous, à nous défendre. Merci.